

J'approuve entièrement l'orateur qui m'a précédé et qui affirme que le gouvernement affaiblit le rôle important des comités en recommandant de tels procédés. Il n'était guère indiqué pour le cabinet d'informer le pays que la décision a déjà été prise. Je suis heureux de constater que le gouvernement a pris position, mais j'aurais préféré que cette position s'exprime dans un bill modifiant la loi électorale du Canada ou par l'intermédiaire des porte-parole gouvernementaux au comité.

● (4.40 p.m.)

C'est aussi un fait que nous appuyons vigoureusement l'idée de permettre aux absents d'exercer leur droit de vote. Encore une fois, je tiens à remercier le président du Conseil privé de la réponse favorable qu'il m'a donnée il y a environ une semaine, à l'heure des couche-tard, lorsque j'ai soulevé cette question au nom des invalides. Je pense que nous avons maintenant un meilleur moyen. La question a été soulevée au Parlement, des suggestions ont été faites et le ministre s'est dit favorable à l'idée. Mais on a laissé au comité le soin de décider si l'on prendra des dispositions de ce genre. Je l'espère. J'espère aussi que ces dispositions s'étendront aux invalides au nom de qui j'ai parlé il y a quelques jours, ainsi qu'à toute personne retenue ailleurs au Canada ou à l'extérieur du Canada et qui, jusqu'ici, n'avait pu exercer son droit de vote lors d'élections fédérales.

Ces deux questions, dont sera apparemment saisi le comité, nous tiennent à cœur. Nous appuyons le projet de motion dans les deux cas mais, à notre avis, il est extrêmement important que des directives d'en haut lieu n'entravent pas le travail du comité. Comme le député l'a dit, il est très important que le Parlement puisse fonctionner sans se sentir contraint d'agir sous l'ordre du gouvernement. Nous avons l'impression que le gouvernement actuel est intervenu dans certains cas.

Ma troisième observation porte sur la durée de toute cette étude. Je ne blâme pas mon ami d'Hillsborough, qui a parlé de la lenteur avec laquelle le gouvernement a procédé jusqu'à maintenant. C'est contraire à l'intention qu'il manifeste subitement aujourd'hui d'agir vite. Le gouvernement se comporte très souvent ainsi. Il traîne les choses en longueur puis, tout à coup, il décide d'agir et exige que nous hâtons les choses. Dans ce cas particulier

sept, huit ou neuf mois se sont écoulés depuis que le président du Conseil privé a fait une déclaration à la Chambre sur les modifications à apporter à la loi électorale du Canada.

Le président du Conseil privé avait dressé un programme et signalé qu'à moins de nous hâter, nous pourrions nous retrouver aux prochaines élections sans avoir eu le temps d'effectuer les changements législatifs en question. Toutefois, même si son plaidoyer date de plusieurs mois, bien peu a été accompli jusqu'ici. Je crois à propos de critiquer le gouvernement du retard actuel. Néanmoins, je ne pense pas que la situation nous donne le droit d'y ajouter. A mon avis, nous devrions tout faire pour approuver la motion, l'envoyer au comité et aider le comité à s'acquitter de sa tâche. Il devrait même faire rapport au Parlement aussitôt que possible, afin que nous puissions passer à une autre question particulière dont je parlerai dans un moment.

Je me rends compte qu'on ne peut modifier la loi électorale du Canada sans entrer dans une foule de détails. Et l'on pourrait discuter indéfiniment sur des minuties de ce genre. Il faut préciser aussi que la plupart des améliorations techniques nécessaires ont été présentées par les comités antérieurs et par le directeur général des élections. Je crois que s'il y avait la moindre urgence, on pourrait les apporter en peu de temps. Il n'y aurait donc que deux questions qui se posent à nous: l'âge du vote et le vote des absents. Nous avons tout le temps voulu pour les étudier et les trancher de façon satisfaisante. Par exemple, pour ce qui est du vote des absents, il s'agit de savoir si ce doit être le vote d'un absent, un vote par procuration ou que sais-je.

J'estime que si les membres du comité sont pénétrés de l'importance de s'acquitter de cette tâche assez rapidement et s'ils bénéficient des directives du président que j'ai désigné il n'y a pas de raison pour que les travaux ne soient pas terminés avant le congé de Noël. Je les exhorte de toutes mes forces à adopter un calendrier de ce genre. Je le fais parce que j'estime que la question des dispositions à prendre au sujet des frais d'élections l'emporte sur toutes les autres dont nous avons parlé jusqu'ici aujourd'hui en ce qui concerne la loi électorale. L'âge du vote est important. Les modalités d'inscription du bulletin et de son insertion dans l'urne ont aussi leur importance. Tout cela est important. Mais l'un des dangers qui menace la démocratie, surtout à cette époque de publicité moderne et de vastes sommes dépensées pour